



DECLARATION FSU – CTA DU 15 FEVRIER 2021

Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Nous sommes réuni.e.s ce jour pour étudier les lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels d'enseignement et d'éducation du premier et du second degré et des ATSS.

Concernant la mobilité des personnels d'enseignement et d'éducation, les organisations syndicales ont été convoquées le mercredi 3 février à un premier groupe de travail. Dès le début de la réunion, la FSU a alerté l'administration sur la non-adéquation des lignes directrices de gestions académiques avec les lignes nationales revues cette année. En effet, le ministère a intégralement intégré les éléments relatifs aux précédentes notes de services à ses lignes directrices, à l'exception du calendrier qui avait fait l'objet d'une note spécifique, ce que n'a pas fait le rectorat de l'académie de Lille. La FSU, ainsi que les autres organisations syndicales, ont porté la demande de mise en conformité des LDGA aux LDGMen comme cela devrait être le cas et comme le précise le BO n°10 du 16 novembre 2020: les "lignes directrices de gestion qui doivent être rendues compatibles avec les lignes directrices de gestion ministérielles". Il a alors été convenu du report de l'instance pour laisser le temps aux services de revoir leur copie. Or, quelques jours après, nous avons constaté le refus de la part de l'administration de mettre en conformité des LDGA aux LGMEN et n'a ajouté - en réponse à la demande des organisations syndicales représentatives- en annexe seulement des éléments de barèmes sans apporter plus de précisions sur les modalités de gestion de la mobilité des personnels ce qui demeure insuffisant (absence de mention des pièces justificatives à apporter par les candidats, absence de précisions sur le traitement des demandes, absence de précisions sur la façon dont s'appliquent les bonifications, etc.). En l'état, les lignes directrices de gestion académiques n'apporteront aux collègues aucune information sur la manière dont l'administration procédera aux affectations tout au long du mouvement intra académique et intra départemental !

Lors du second groupe de travail, nous avons réitéré notre demande qui trouva une fin de non-recevoir que nous ne comprenons pas et que nous n'acceptons pas. L'année dernière, la réponse de l'administration se traduisait par « les consignes du ministère ». Lors des discussions sur les LDG carrières, là encore l'administration a refusé certaines de nos demandes sous couvert de ces mêmes consignes. Que devons-nous penser de ce nouveau refus quand nous savons que, cette année, la DGRH a bien donné des consignes de mise en conformité des LDGA aux LGMEN par l'intégration des éléments de la note de service (sauf bien évidemment les éléments de calendrier) ?

Pour preuve: toutes les académies se sont conformées au cadre, toutes, sauf l'académie de Lille. Vous nous répondrez sûrement encore que les DRH des autres académies que vous avez interrogées sont allées dans votre sens, ce qui ne correspond pas aux retours que nous avons eus, mais avez-vous interrogé la DGRH sur cette question ?

Que devons-nous en conclure sur la conception du dialogue social de la part de l'administration ?

D'autant plus lorsque, lors du second groupe de travail, l'administration nous a refusé tout GT ou toute discussion autour de la note de service alors que celle-ci aurait dû être intégrée et donc discutée avec les organisations syndicales ?

Sur la question du calendrier et du manque de temps : La FSU ne peut l'entendre. Il nous semble que la difficulté aurait pu être contournée par un report du CTA prévu ce jour. Le mouvement n'étant pas censé ouvrir avant la mi-mars, l'administration dispose d'un mois pour ré écrire et re-proposer des LDG conformes aux textes nationaux. Le calendrier de présentation des LDG pourrait tout à fait être celui prévu pour la publication de la note de service.

La FSU réitère donc sa demande de mise en conformité des LDGA au cadre ministériel.

Concernant la mobilité des ATSS : les LDG sont les mêmes pour tous les corps. Pourtant il existe bien des disparités entre les différents corps dans la mise en œuvre du mouvement.

La FSU a demandé la conservation d'un barème, notamment pour les infirmier.e.s scolaires, les assistant.e.s. de service social et les personnels administratifs de catégorie C, ce que là encore l'administration a refusé, ajoutant ainsi encore plus d'opacité à la mobilité des personnels.

La FSU souhaite aujourd'hui encore revenir sur les conditions difficiles dans lesquelles les professeurs EPS sont placé.e.s.

Nous faisons ici état de la colère et du désarroi de la profession et réclamons la réouverture des installations dans des conditions renforcées (effectifs allégés, protocole sanitaire appliqué...), et précisons que la clause de revoyure annoncée par le Ministre Blanquer au bout de quinze jours n'a jamais eu lieu.

Se multiplient notamment dans notre académie les situations où se pose un véritable problème d'hygiène voire de dignité quand les accès aux vestiaires et aux toilettes sont interdits aux élèves et aux enseignants dans les installations municipales. Nous déplorons à ce sujet que certains chefs d'établissement n'adressent aucune demande de réouverture aux mairies. Les collègues se sentent abandonnés.

Quant aux contenus disciplinaires : les activités dites d'EPS en salle de classe par exemple, trahissent notre discipline mais ne peuvent s'ancrer dans le temps. Les élèves ne sont pas dupes, les parents non plus. Notre crédibilité est malmenée, les tensions nombreuses. Ces dernières semaines les situations d'invective et d'agression vers les personnels se multiplient quand ce n'est pas l'absentéisme des élèves ou les arrêts maladies des professeurs qui augmentent.

Si la situation devait durer, comment ferait-on alors ? Les enseignants préparent déjà la rentrée des vacances de février avec de grandes inquiétudes et beaucoup d'incertitudes.

Le manque d'anticipation à l'EN est particulièrement dommageable. Enseigner, cela ne s'improvise pas et décider de fermer ou d'ouvrir les espaces de cours intempestivement c'est bien méconnaître notre métier et l'organisation que demande l'enseignement de la discipline.

Enfin, depuis des mois, la FSU ne cesse d'exiger du ministre des moyens pérennes pour mettre en œuvre un protocole sanitaire permettant d'éviter la fermeture des établissements tout en protégeant personnels et élèves. **La gestion de la crise sanitaire dans la région de Dunkerque** interroge sur la capacité de l'Éducation nationale à gérer efficacement la crise sanitaire et illustre ce qui se passe à l'échelle de l'Académie, où ce qui prime est la conformité à la communication ministérielle, quitte à mettre en danger les personnels ou à faire fonctionner les établissements coûte que coûte... y compris, par exemple, quand toute la vie scolaire est à l'isolement.

Dans ce contexte, la FSU est aux côtés des équipes, enseignantes et non-enseignantes pour les informer sur leurs droits. Elle interviendra dans les instances pour exiger de l'État la protection effective due à ses agents, et notamment, dans le Dunkerquois, elle demande la fermeture des classes dès le 1er cas détecté du variant comme le protocole sanitaire l'exigeait encore jeudi 11.